

Règlement spécifique U15

Saison 2024/2025

PARTICIPATIONS - SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U15 :

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées :** U16F, U15F, U14F, U13F (max 3)

Pratique : 11X11 **Aire de jeu :** Terrain entier **Temps de jeu :** 2 X 40' **Ballons :** Taille 5

Victoire : 3 points **Nul :** 1 point **Défaite :** 0 point **Forfait ou Pénalité :** - 1 point

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, dû à l'arrêt des compétitions :

- 1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes
- 2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes
- 3/ Le goal-average général
- 4/ Meilleure attaque général
- 5/ Meilleure défense général
- 6/ Tirage au sort

ORGANISATION DE LA SAISON :

PHASE 1 DISTRICT - (Pré-territoire)

- La phase District pré-territoire se déroulera du 14-15 septembre au 30 novembre-1^{er} décembre 2024.

Cette phase se décomposera de la manière suivante :

- **Une poule D1 de 6 clubs (ou ententes) dans laquelle se jouera l'accession en territoire.**
- **Une poule D2 de 8 clubs (ou ententes) qui ne pourra pas prétendre à l'accession en territoire.**

Les rencontres se joueront en matchs ALLER uniquement.

A l'issue de cette première phase, les clubs (ou ententes) classés aux trois premières places de la poule D1 accéderont directement à la phase territoire.

Les clubs (ou ententes) classés de la 4^{ème} à la 6^{ème} place seront reversés en PHASE 2 DISTRICT

PHASE 2 - DISTRICT

- 2 championnats nommés D2 et D3 :
 - D2 : les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de la poule D1 1^{ère} phase et les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} de la poule D2 1^{ère} phase
 - D3 : les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule D2 1^{ère} phase

Les rencontres se joueront en matchs ALLER uniquement du 25 janvier au 03 mai 2025

Le 1^{er} de chaque groupe obtiendra le titre honorifique de champion du Gers de D2 et D3

A NOTER : Dans le cas où une des 3 équipes de D2 1^{ère} phase refuserait de jouer le championnat D2 de la phase 2 elle pourrait jouer le championnat D3 mais ne pourrait pas obtenir le titre de champion.

PHASE 3 - TERRITOIRE

Les 3 clubs gersois qualifiés lors de la phase 1 district (pré- territoire) seront reversés dans une poule de 10 équipes (3 Gers, 4 Hautes-Pyrénées, 3 Haute-Garonne).

Les matchs seront joués en ALLER uniquement de Janvier à Mai 2025.

A l'issue de ces matchs le club classé 1^{er} de cette poule accèdera directement en U16 R2 et il y aura la possibilité d'une éventuelle seconde montée sous conditions (*suivant places vacantes*).

Le premier club gersois classé dans cette poule Territoire obtiendra le titre honorifique de Champion du Gers D1.

COUPE DU GERS U15 « Jean-Luc GARNIER »

Compétition ouverte à toutes les équipes, excepté celles évoluant en Régional. Les équipes territoire seront intégrées à partir des quarts de finale. Il sera à partir de là procédé à un tirage au sort intégral. L'équipe tirée en premier reçoit, et pour les tours suivants, la commission compétente donnera la priorité du terrain à l'équipe qui n'a pas reçu au tour précédent. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, une série de 5 tirs au but sera exécutée. Dans le cas où un club (voir entente) a 2 équipes engagées, et que ces équipes jouent leur match du même tour à des dates

différentes, un joueur ne pourra participer qu'à un seul match par tour, sous peine de match perdu pour l'équipe avec laquelle il aura rejoué.

15 équipes engagées : 11 équipes de district, 1 équipe U14 territoire et 3 équipes U15 territoire

Calendrier Prévisionnel (sous réserves) :

La coupe du Gers se jouera en poules pour les équipes district :

- **2 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes.**

Ces poules seront constituées des 11 équipes de la D2 et D3 2^{ème} phase. Matches de poules en ALLER uniquement soit 3 journées. De ces matchs sont retenus 4 qualifiés => les 1^{ers} de chaque poule et le meilleur second des poules de 4 équipes. Restent à jouer les 1/4 de finale entre ces 4 équipes, les U14 Territoire et les 3 U15 Territoire puis la 1/2 finale et la finale.

Phase de poules : les 18 janvier, 08 mars et 29 mars 2025

Quarts de finale : le 26 avril 2025

Demi-finale : le 17 Mai 2025

Finale : le 24 Mai 2025

DIVERS : En cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée. De même, en Phase 2, en cas d'arrêté municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. Idem que précédemment pour les ententes.

NOTA : Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après étude des différentes possibilités de repli et validation du responsable district U15. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle, alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée, verra son match déclaré perdu par pénalité.

Le Championnat U15 et la Coupe du Gers U15 seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match, et devra avoir à disposition, une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la commission en charge de la compétition, et si nécessaire par le Comité Directeur du District du Gers